



RAID Océan 2017

REGLEMENT DE L'EPREUVE



Modalités générales

Le RaidOcéan est organisé par la section VTT du Labenne Olympique Sporting Club et se déroulera le Samedi 02 septembre 2017.

Ce raid est basé sur des valeurs fondamentales du sport et de notre section VTT : l'amitié, la convivialité, le dépassement de soi, le respect des autres concurrents, des personnes bénévoles que vous rencontrerez et tout particulièrement la nature où vous évoluerez ...

Les participants se devront de respecter les règles définies dans ce règlement ainsi que toutes les consignes commentées lors du briefing d'avant course.

Tout passage sur la voie publique impliquera le respect du code de la route pour tous les participants.

Déroulement

- ✓ Le RaidOcéan se déroulera le Samedi 02 septembre 2017.
 - **Raid Découverte** :
 - RV samedi 2 septembre au stade municipal de Labenne.
 - 8h-9h15 : inscriptions, remise des dossards et plaques VTT
 - 9h45 : briefing
 - 10h00 : départ
- ✓ Le nombre total d'équipes est limité à 80.
- ✓ Trois catégories participantes : équipes féminines, équipes mixtes et équipes masculines.
- ✓ Selon les règlements des fédérations d'athlétisme et de cyclisme, le Raid Découverte est réservé aux personnes nées en 2001 et avant (16 ans et plus).

- ✓ Le parcours s'effectuera en totale autonomie pour les participants mais plusieurs points de contrôles seront placés durant l'épreuve.
- ✓ Les équipes devront se présenter complètes lors de tous les contrôles.

Chronologie de l'épreuve :

DECOUVERTE

EPREUVE SURPRISE	
TRAIL	5 km
VTT	13 km
EPREUVE SURPRISE	
RUN & BIKE	7 km
Distance totale :	25 km

Ces indications sont susceptibles d'être modifiées d'ici le jour de l'épreuve en fonction des autorisations, de l'état des chemins ou de toute autre contrainte. Les distances ne seront toutefois pas très différentes de celles indiquées ci-dessus.

Lors du raid, vous évoluerez à proximité de la dune primaire, cette zone est fragile et protégée, il est **STRICTEMENT INTERDIT** de la traverser, des balises à poinçonner ont été placées afin d'éviter tout passage sur ce site et de manière à ce que les concurrents n'empruntent que les chemins existants.

De même, le respect de la flore environnante et des cultures, notamment des plantations de jeunes pins lors des passages en forêt devra être une priorité pour chaque concurrent.

Tout comportement contraire à ces valeurs pourra être sanctionné par les commissaires de courses.

Le port du casque est obligatoire en VTT et en Run&Bike (pour les 2 concurrents).

Tout matériel dont l'emploi sort de l'esprit de la course est interdit : GPS, carte IGN, radio ...

Les dossards devront toujours rester visibles.

Règlement du Trail

- ✓ Les concurrents devront laisser la priorité aux voitures lorsqu'ils traverseront un axe routier, des signaleurs sécuriseront le croisement.
- ✓ Le parcours sera balisé.
- ✓ 3 balises seront à poinçonner.

Règlement du VTT

- ✓ Le port du casque est obligatoire.
- ✓ Les concurrents devront respecter le code de la route lorsqu'ils emprunteront un axe routier, ils n'ont pas la priorité sur les véhicules.
- ✓ Le parcours sera balisé.
- ✓ 4 balises seront à poinçonner.

Règlement du Bike & Run

- ✓ Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents.
- ✓ Le parcours sera balisé.
- ✓ 3 balises seront à poinçonner.

Matériel obligatoire

Par équipe :

1 téléphone portable (dont le numéro sera transmis dans le bulletin d'inscription)
Matériel de réparation VTT

Par équipier :

1 réserve d'eau (1 litre minimum)
1 couverture de survie
1 VTT
1 Casque

Droits à l'image

- ✓ Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image au profit de l'organisation qui pourra utiliser à sa guise les photos et vidéos prises durant l'épreuve.

Règles, Pénalités, Classement

- ✓ Pour être classée, une équipe doit avoir effectué chacune des épreuves. Une pénalité sera appliquée pour chaque balise manquante.
- ✓ Une équipe sera classée selon le temps réalisé par le dernier coéquipier auquel sera ajouté les éventuelles pénalités.
- ✓ Pour tout manquement au règlement, l'organisation pourra appliquer des pénalités allant de 15 mn, 30 mn, 1h ... de pénalité jusqu'à l'exclusion de l'équipe.
- ✓ La direction de course se réserve le droit de statuer selon la nature de la faute.

Pénalités :

Emprunt d'une route interdite	2 heures
Pollution ou dégradation de l'environnement, jet de déchets (produits, barre énergétique, emballages ...)	1 heure
Attitude irrespectueuse à l'encontre de l'organisation ou d'autres concurrents	Mise hors course
Non respect des consignes d'un commissaire de route	1 heure
Non respect avéré des règles du code de la route	2 heures
Non présentation de la couverture de survie ou du téléphone portable PENDANT la course	30 minutes
Passage sur la dune primaire	1 heure
Pas de casque lors du VTT	1 heure
Non assistance à un concurrent en danger	2 heures

Sécurité des concurrents :

Pour chaque passage sur la voie publique en VTT, COURSE A PIED et COURSE D'ORIENTATION, les équipes devront respecter impérativement les règles du code de la route ainsi que les propriétés privés (clôtures diverses ...) traversées. Toute traversée de route sera contrôlée par des commissaires de courses qui vous donneront l'autorisation de passer après avoir bloqué la circulation. IL EST INTERDIT DE TRAVERSER TANT QUE LES COMMISSAIRES NE VOUS AURONT PAS DONNE LEUR AUTORISATION !

Renseignements et droits d'inscription

Les équipes qui souhaitent participer au RaidOcéan doivent s'inscrire en envoyant le dossier d'inscription téléchargeable sur le site du Club VTT Labenne à l'adresse suivante :

Philippe MARTINEZ
7B Chemin Napoléon 1^{er}
40 220 TARNOS

Accompagné des certifs médicaux de moins de 1 an précisant « VTT et course à pieds en compétition » et d'un chèque de 60 euros à l'ordre du LOSC VTT.

Tarif inscription :

Découverte : 60 euros (pour une équipe de 2)

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter :

BARROMES Régis
06.82.16.38.40
r.barromes@infonie.fr

Les droits d'engagement comprennent :

- La remise d'un lot pour chaque participant (qui sera remis en fin d'épreuve en échange des plaques d'identification des VTT),
- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile organisation (les participants doivent être couverts par une assurance individuelle accident pour la nature des épreuves),
- Les frais de logistique et de sécurité qui concourent au bon fonctionnement de l'épreuve,
- les ravitaillements en course,
- Le buffet froid en fin de course,
- Les prix et récompenses ...